

Le Conseil des droits de l'homme maintient sa surveillance du Burundi, soulignant que le pays est inapte à la qualité de membre

Kampala-Genève, 12 octobre 2023 — Deux jours après que le Burundi a été élu membre du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, ce dernier a renouvelé le mandat du Rapporteur spécial et maintenu sa surveillance de la situation des droits humains dans le pays. DefendDefenders salue cette décision, qui souligne qu'en raison de son bilan en matière de droits humains, le Burundi est inapte à la qualité de membre. Le secrétariat des Nations unies devrait maintenant s'assurer que des ressources adéquates sont allouées au Rapporteur spécial sur le Burundi afin de lui permettre de remplir ses fonctions.

« Huit ans après le déclenchement de l'une des crises des droits humains les plus graves de l'Afrique de l'Est, les violations se poursuivent et l'impunité est enracinée », a dit Hassan Shire, directeur exécutif de DefendDefenders. **« Le Conseil a pris la bonne décision en maintenant l'attention internationale : le Burundi ne doit pas devenir une crise oubliée ».**

La résolution adoptée aujourd'hui détaille une série de violations des droits humains commises au Burundi, notamment des assassinats, des disparitions, des arrestations arbitraires, des actes de torture et des violences sexuelles et basées sur le genre. Elle déplore l'espace réduit dont dispose la société civile et condamne l'impunité généralisée dont jouissent les auteurs de violations.

Comme lors des années précédentes, le Conseil a exhorté le gouvernement burundais à reprendre sa coopération avec les organes et mécanismes onusiens en charge des droits humains. En juillet 2023, le gouvernement a quitté une réunion dédiée à l'examen de son bilan par un comité onusien. En 2019, le Burundi a forcé le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) à fermer sa présence dans le pays. De façon constante, le gouvernement a refusé de coopérer avec le Rapporteur spécial (2021-2023) et sa prédécesseure, la Commission d'enquête (2016-2021).

« Le premier mandat du Burundi en tant que membre du Conseil (2016-2018) a été déplorable. Le gouvernement a voté contre des initiatives clés de protection des droits humains, attaqué les experts indépendants et commis des représailles contre les défenseurs des droits humains », a dit Estella Kabachwezi, responsable du plaidoyer, de la recherche et de la communication de DefendDefenders. **« Nous n'avons aucune illusion sur ce nouveau mandat, mais continuerons à exhorter le Burundi à coopérer de façon constructive avec le Conseil ».**

Avant la 54^{ème} session du Conseil, plus de quarante organisations de la société civile avaient appelé les États à renouveler le mandat du Rapporteur spécial et à continuer à surveiller la situation au Burundi. Ces organisations avaient également insisté sur le besoin de fournir des ressources adéquates au mandat. Conformément à leurs demandes, la résolution d'aujourd'hui prie le Secrétaire général de l'ONU de « fournir au Rapporteur spécial toutes les assistances et ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat, incluant toutes ses fonctions ».

Le Conseil des droits de l'homme, l'organe onusien principal en charge des droits humains, tient sa 54^{ème} session (HRC54) du 11 septembre au 13 octobre 2023. Il a adopté d'importantes résolutions sur des pays, dont le Soudan, la Russie et l'Afghanistan, et sur des thèmes. Après la tenue des élections au Conseil des droits de l'homme, le 10 octobre 2023, les candidats élus, y compris le Burundi, prendront leur siège le 1^{er} janvier 2024 pour un mandat de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2026. Lors de son premier mandat (2016-2018), le Burundi a violé les normes les plus élémentaires d'appartenance au Conseil et établi des précédents négatifs, comme DefendDefenders l'a montré dans un rapport.

— FIN —

Pour davantage d'informations, contacter :

Estella Kabachwezi

Responsable du plaidoyer, de la recherche et de la communication de DefendDefenders

EstellaK@defenddefenders.org ou +256 782 360 460 (anglais)

Nicolas Agostini

Représentant de DefendDefenders auprès des Nations unies

NicolasA@defenddefenders.org ou +41 79 813 49 91 (anglais, français)